



## COMMUNICATION DESTINÉE A L'ENSEMBLE DU PUBLIC

### Ouverture de la concertation du public au sujet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) du 11 juin au 22 août 2025

La communication au public est assurée par voie d'affichage au siège de la Communauté de Communes TERRES DU HAUT BERRY. (31 Bis route de Rians 18220 LES AIX D'ANGILLON) et dans l'ensemble des 30 communes de la Communauté de Communes : Achères - Allogny- Allouis- Aubinges - Azy - Brécy - Fussy - Henrichemont - Humbligny - La Chapelotte - Les Aix d'Angillon - Menetou-Salon - Montigny - Morogues - Moulins sur Yèvre - Neuilly-en-Sancerre - Neuvy-Deux-Clochers - Parassy - Pigny - Quantilly - Rians - Saint-Céols - Saint-Eloy-de-Gy ,Saint-Georges-sur-Moulon - Saint-Martin-d'Auxigny - Saint-Palais - Sainte-Solange - Soulangis - Vasselay - Vignoux sous les Aix.

➔ Les objectifs poursuivis de la révision allégée n°1 du PLUi :

- Adapter le règlement graphique du PLUi pour permettre la création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) en zones agricoles et naturelles notamment sur les communes de Neuilly-en-Sancerre, Moulins-sur-Yèvre et Sainte-Solange.
- Adapter le règlement graphique de la zone agricole pour permettre le développement d'activités agricoles notamment à Henrichemont.
- Rectifier des erreurs de report sur le règlement graphique : suppression d'une trame d'Espace Boisé Classé sur un secteur non boisé à Saint-Georges-sur-Moulon et à Montigny.
- Mettre en cohérence le règlement graphique du PLUi avec la réalité de terrain pour inclure en totalité la déchèterie de Rians en zone UE, classer une bande de foncier en zone UP à Pigny.
- Permettre le développement d'équipements de loisirs par la délimitation au règlement graphique de secteurs NL notamment à Neuvy-deux-Clochers.
- Définir au règlement graphique du PLUi des emplacements réservés sur la commune de Neuvy-deux-Clochers pour la mise en valeur du secteur de la tour de Vesvres.

➔ Un registre papier est disponible à l'accueil de la Communauté de Communes TERRES DU HAUT BERRY (31 Bis route de Rians 18220 LES AIX D'ANGILLON) aux horaires d'ouverture au public.

➔ Les éventuelles observations peuvent aussi être adressées par mail:

[contact@terresduhautberry.fr](mailto:contact@terresduhautberry.fr)



Le Président,  
Christophe DRUNAT

**Communauté de communes Terres du Haut Berry**

BP 70021 - 18220 LES AIX D'ANGILLON

Tél. : 02 48 64 75 75 - [contact@terresduhautberry.fr](mailto:contact@terresduhautberry.fr)

[www.terresduhautberry.com](http://www.terresduhautberry.com)

[Achères](#) - [Allogny- Allouis- Aubinges](#) - [Azy](#) - [Brécy](#) - [Fussy](#) - [Henrichemont](#) - [Humbligny](#) - [La Chapelotte](#) - [Les Aix d'Angillon](#) - [Menetou-Salon](#) - [Montigny](#) - [Morogues](#) - [Moulins sur Yèvre](#) - [Neuilly-en-Sancerre](#) - [Neuvy-Deux-Clochers](#) - [Parassy](#) - [Pigny](#) - [Quantilly](#) - [Rians](#) - [Saint-Céols](#) - [Saint-Eloy-de-Gy](#) - [Saint-Georges-sur-Moulon](#) - [Saint-Martin-d'Auxigny](#) - [Saint-Palais](#) - [Sainte-Solange](#) - [Soulangis](#) - [Vasselay](#) - [Vignoux sous les Aix](#)